

## Concours

# ATSEM • ASEM

Externe, interne et 3<sup>e</sup> voie

Tout-en-un

### Corinne Pelletier

Formatrice en centre de formation aux concours paramédicaux et sociaux, directrice adjointe d'une fédération mutualiste départementale regroupant plusieurs établissements médico-sociaux.

Direction artistique : Élisabeth Hébert

Illustrations : Kahina Braham

Image de couverture : ©Monkey Business, Adobe Stock

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2021

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN : 978-2-10-081998-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Sommaire

## Introduction

1

### Partie 1

## De candidats à professionnels

<b>1. Tout savoir sur la profession d'ATSEM/ASEM</b>	4
1. Comment se définit l'emploi d'ATSEM/ASEM ?	4
2. Quel est le statut de l'ATSEM/ASEM ?	5
3. Quelle est l'évolution de carrière de l'ATSEM/ASEM ?	5
4. Quelle est la rémunération de l'ATSEM/ASEM ?	6
5. Sous quelle hiérarchie l'ATSEM/ASEM travaille-t-il ?	6
6. Quelles sont les attributions de l'ATSEM/ASEM ?	7
7. Quelle est la journée type de l'ATSEM/ASEM ?	7
8. Comment les ATSEM/ASEM sont-ils affectés dans les classes ?	8
9. Quelles sont les obligations professionnelles de l'ATSEM/ASEM ?	8
10. À quelle formation l'ATSEM/ASEM peut-il prétendre ?	9
11. Comment le temps de travail de l'ATSEM/ASEM est-il organisé ?	9
12. Qu'est-ce que la charte des ATSEM/ASEM ?	10
13. Dans quelles structures autres que l'école maternelle exerce l'ATSEM/ASEM ?	10
14. Quels sont les aspects positifs et négatifs de la profession d'ATSEM/ASEM ?	10
15. Quelles sont les évolutions professionnelles possibles de l'ATSEM/ASEM ?	10
<b>Entraînement</b>	12
<b>2. Tout savoir sur les concours ATSEM</b>	15
1. Tout savoir sur le concours externe	15
2. Tout savoir sur le concours interne	18
3. Tout savoir sur le 3 <sup>e</sup> concours	19
4. Qui organise les concours ?	21
5. Comment s'inscrire aux concours ?	21
6. Quelle est la composition du jury de sélection ?	21
7. Quelle note finale faut-il atteindre pour espérer être inscrit sur la liste d'aptitude ?	22
8. Comment est déterminée la liste d'aptitude ?	22
9. Quelle est la durée de validité de la liste d'aptitude ?	22
10. Que se passe-t-il si le candidat réussit simultanément deux concours ?	23

<b>3. Tout savoir sur le concours ASEM</b>	24
1. Quelles sont les voies d'accès au concours ?	24
2. Quelles sont les épreuves du concours ?	24
3. Quelle est la notation ?	24
4. Comment s'inscrire au concours ?	25
5. Quelle est la composition du jury ?	25
6. Comment se déroule le recrutement ?	25
<b>4. Comment se préparer aux concours ?</b>	26
1. Quelles sont les voies de préparation ?	26
2. Comment organiser ses révisions ?	27

## Partie 2

### Connaissances et savoir-faire

#### Les institutions politiques françaises

<b>1. Les institutions politiques</b>	30
1. Le président de la République	30
2. Le Conseil constitutionnel	30
3. Le Premier ministre et le Gouvernement	30
4. Le Parlement	31
<b>2. L'Europe</b>	32
1. L'Union européenne	32
2. La Commission européenne	32
3. Le Conseil et le Parlement européen	32
<b>3. Le service public</b>	34
<b>4. Les collectivités territoriales</b>	35
1. Les communes	35
2. Les départements	35
3. Les régions	36
<b>5. Les compétences de l'État et les collectivités territoriales</b>	37
<b>6. Le fonctionnement des municipalités</b>	40
1. Le maire	40
2. Le conseil municipal	41
3. Les conseils communautaires	41
<b>7. La Ville de Paris</b>	42
<b>Entraînement</b>	44

## Le développement de l'enfant

<b>8. Le développement physique global</b>	47
1. Évolution de la taille et du poids	47
2. La surveillance	47
<b>9. La motricité</b>	48
1. La motricité globale	48
2. La motricité fine	49
<b>10. Le développement psychique</b>	50
1. Le stade oral	50
2. Le stade anal	50
3. Le stade phallique	50
<b>11. Le développement cognitif (ou intellectuel)</b>	52
1. L'intelligence sensori-motrice (0 à 2 ans)	52
2. L'intelligence pré-opératoire (2 à 6-7 ans)	52
3. L'intelligence des opérations concrètes (7 à 11-12 ans)	52
4. L'intelligence des opérations formelles (à partir de 11-12 ans)	52
<b>12. La dentition</b>	53
<b>13. Le langage</b>	55
<b>14. Le schéma corporel</b>	57
<b>15. L'acquisition de la propreté</b>	58
<b>Entraînement</b>	60

## Les déterminants de santé de l'enfant

<b>16. L'alimentation de l'enfant</b>	62
1. L'alimentation de 0 à 3 ans	62
2. L'alimentation de 3 à 6 ans	63
3. Les troubles de l'alimentation	63
<b>17. Le sommeil de l'enfant</b>	64
1. Évolution du sommeil chez l'enfant	64
2. Les fonctions du sommeil	65
3. La sieste	65
<b>18. Les maladies infantiles</b>	66
1. Principales maladies infantiles et leurs caractéristiques	66
2. Phases d'évolution de la maladie transmissible	67
3. Mesures de précautions pour limiter la contagion	67

<b>19. Les vaccinations infantiles</b>	68
1. Le calendrier vaccinal de l'enfant	68
2. L'obligation de vaccination	68
<b>Entraînement</b>	72

## **L'école maternelle : organisation et fonctionnement**

<b>20. Les objectifs de l'école maternelle</b>	79
<b>21. L'organisation des enseignements à l'école primaire</b>	82
<b>22. L'organisation du temps scolaire</b>	83
1. L'organisation hebdomadaire du temps scolaire	83
2. L'emploi du temps journalier	83
3. Les temps forts de la journée scolaire	84
<b>23. Les acteurs de l'école maternelle</b>	86
1. Le directeur de l'école	86
2. Les professeurs des écoles	86
3. Les personnels non enseignants	86
<b>24. Les partenaires de l'école maternelle</b>	87
1. La commune ou l'intercommunalité	87
2. Le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)	87
3. Les parents d'élèves	87
4. Le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN)	87
5. L'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) de circonscription	88
<b>25. Les instances de l'école primaire</b>	89
1. Le conseil d'école	89
2. Le conseil des maîtres	90
3. Le conseil des maîtres de cycles	90
4. Le conseil école – collègue	90
<b>26. Les sorties et voyages scolaires</b>	91
1. Les différents types de sortie	91
2. L'encadrement des élèves lors des sorties scolaires	91
3. Les conditions de participation des élèves aux sorties scolaires facultatives	92
<b>27. L'accueil de l'élève en l'absence de l'enseignant</b>	93
<b>Entraînement</b>	95

## **La scolarisation de l'enfant handicapé**

<b>28. Les différents types de handicap</b>	99
<b>29. Les différentes formes de scolarisation de l'enfant handicapé</b>	100

<b>30. Les outils d'aide à la scolarisation</b>	101
1. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)	101
2. L'enseignant référent	101
3. L'auxiliaire de vie scolaire (AVS/AESH)	101
4. Des aides techniques	102
5. L'aide aux transports	102
6. L'intervention d'un SESSAD	102
7. L'intervention du RASED	102
8. Le rôle du médecin scolaire	102
9. Le rôle de l'ATSEM auprès de l'élève en situation de handicap	103
<b>Entraînement</b>	104

## La santé à l'école

<b>31. Le suivi médical à l'école</b>	106
1. En petite et moyenne sections	106
2. À partir de la grande section	106
3. Pour tous les niveaux de l'école maternelle	106
<b>32. Les soins et urgences à l'école</b>	107
1. La pharmacie	107
2. La trousse de premiers secours	108
3. La fiche d'urgence	108
4. Les premiers soins	109
5. Le protocole d'alerte	111
6. Le registre des soins	111
<b>33. Les mesures à prendre en cas de fièvre de l'enfant</b>	112
1. Les signes associés à la fièvre	112
2. La prise de température	112
3. Les premières mesures à prendre	113
<b>34. Les mesures à prendre en cas de maladie contagieuse</b>	114
<b>35. Le projet d'accueil individualisé (PAI)</b>	116
1. Le PAI	116
2. L'administration de médicaments	116
<b>Entraînement</b>	118

## La sécurité à l'école

<b>36. Le règlement intérieur</b>	121
<b>37. Les exercices de mise en sécurité</b>	122
1. Les exercices d'évacuation	122
2. Les exercices de confinement	122
3. Les exercices « Attentat-Intrusion »	123

<b>38. Les consignes de sécurité</b>	124
<b>Entraînement</b>	126
<b>L'entretien du linge et des locaux</b>	
<b>39. L'entretien du linge</b>	129
1. Le lavage	129
2. Le repassage	130
<b>40. L'entretien des locaux</b>	132
1. Quelques définitions	132
<b>41. Les différents produits d'entretien</b>	133
<b>42. Le matériel utilisé pour l'entretien des locaux</b>	134
1. Le chariot de ménage	134
2. Les gants	134
3. Les balais	134
4. Les lavettes	135
5. Les seaux	135
6. Les bandeaux de lavage à plat	135
7. La monobrosse	135
8. L'autolaveuse	135
<b>43. Principes généraux de l'entretien de locaux</b>	136
1. Règles générales pour l'entretien des locaux	136
2. Les facteurs qui influent sur l'efficacité du nettoyage	136
3. Le tri des déchets	137
4. L'entretien des locaux en cas de maladie contagieuse	137
<b>44. Procédures d'entretien des locaux</b>	138
1. Dépoussiérage humide des surfaces « hors sols » (peinture, stratifié ou PVC)	138
2. Balayage humide des sols	139
<b>45. Les pictogrammes de danger et de protection individuelle</b>	140
<b>46. La dilution des produits ménagers</b>	142
<b>Entraînement</b>	145

## Les missions de l'ATSEM sur le temps scolaire

<b>47. L'aide matérielle</b>	149
1. Aide matérielle aux enfants	149
2. Aide matérielle à l'enseignant	149



<b>48. L'aide pédagogique</b>	154
1. La position de l'ATSEM/ASEM par rapport à l'enseignant	154
2. Le rôle de l'ATSEM lors des activités pédagogiques	154
<b>49. La participation à l'encadrement des élèves hors de la classe</b>	156
1. La sieste	156
2. La surveillance de la cour de récréation	156
3. Les sorties scolaires	156
<b>50. Le savoir-être de l'ATSEM</b>	157
<b>Entraînement</b>	160
<b>Les missions de l'ATSEM sur le temps périscolaire</b>	
<b>51. La garderie</b>	163
1. La garderie du matin	163
2. La garderie du soir	164
<b>52. La pause méridienne</b>	165
1. Le déjeuner	165
2. La sieste	167
<b>53. Les activités péri-éducatives (APE)</b>	169
<b>Entraînement</b>	171
<b>Les risques professionnels</b>	
<b>54. Les risques professionnels de l'ATSEM</b>	175
1. Risques physiques	175
2. Risques liés à l'exposition au bruit	175
3. Risques infectieux et parasitaires	175
4. Risques chimiques	176
5. Risques électriques	176
6. Risques routiers	176
7. Risques psychosociaux	176
<b>55. La prévention des risques professionnels</b>	177
1. La surveillance médicale	177
2. Les moyens de prévention collective	177
3. Des dispositifs de protection individuelle	178
<b>Entraînement</b>	180

## Partie 3

### Préparer les épreuves écrites d'admissibilité

<b>1. Généralités sur les écrits d'admissibilité</b>	184
1. L'organisation des épreuves écrites	184
2. Le déroulement des épreuves écrites	185
<b>2. L'épreuve de QCM du concours externe</b>	186
1. Quels sont les objectifs de l'épreuve ?	186
2. Comment se présente l'épreuve de QCM ?	186
3. Comment réussir l'épreuve de QCM ?	190
<b>3. L'épreuve de QRC de la 3<sup>e</sup> voie</b>	192
1. Quels sont les objectifs de l'épreuve ?	192
2. Comment se présente l'épreuve de QRC ?	192
3. Comment réussir l'épreuve de QRC ?	196

## Partie 4

### Préparer l'oral d'admission

<b>1. L'oral d'admission du concours externe</b>	203
1. La convocation à l'épreuve orale	203
2. Le déroulement de l'épreuve orale	203
3. Le jury	204
4. Les attentes du jury	204
5. Le barème de notation de l'épreuve orale	206
6. Réussir sa présentation	207
7. La fin de l'épreuve orale	208
8. La délibération du jury	209
<b>2. L'oral d'admission des concours interne et de 3<sup>e</sup> voie</b>	210
1. La convocation à l'épreuve orale	210
2. Le déroulement de l'oral d'admission	210
3. Le jury	213
4. Les attentes du jury	213
5. Le barème de notation	213
6. L'exposé du parcours professionnel	213
7. Les mises en situation professionnelle	220
8. La fin de l'entretien	223
9. La délibération du jury	223

<b>3. Exprimer ses motivations</b>	224
1. L'origine du choix professionnel	224
2. Les moyens mis en œuvre pour conforter votre choix professionnel	225
3. Les raisons de ce choix professionnel	226
4. La capacité à se projeter en qualité de futur professionnel	227
5. Les questions indirectes de motivation	228
<b>4. Mettre en avant les atouts de sa candidature</b>	229
1. Son parcours de formation	230
2. Sa connaissance de la profession d'ATSEM	231
3. Les rencontres avec les professionnels	232
4. Les expériences professionnelles et/ou bénévoles	233
5. Ses compétences et ses qualités	233
6. Sa personnalité	235
<b>5. Se présenter sous son meilleur jour</b>	238
1. Adopter une attitude adaptée à la situation	238
2. Gérer votre stress	241
3. Soigner la forme du discours	243

## Partie 5

### Sujets corrigés

<b>1. Sujet d'admissibilité concours externe – Loire, 2019</b>	248
Corrigé	253
<b>2. Sujet d'admissibilité concours externe – Haute-Marne, 2019</b>	255
Corrigé	260
<b>3. Sujet d'admissibilité Troisième concours – Rhône, 2019</b>	262
Corrigé	270
<b>4. Dossier d'admissibilité concours ASEM</b>	273
1. Inscription et présentation	273
2. Parcours de formation et parcours professionnels (expérience)	274
3. 5 questions concernant l'ASEM et son environnement professionnel (dossier 2020)	275
4. La lettre de motivation	277
<b>5. Sujet d'admission concours externe</b>	279
Corrigé	279

<b>6. Sujet d'admission : mise en situation professionnelle</b>	281
Corrigé	282
<b>7. Entretien de motivation concours Externe/Interne/3<sup>e</sup> voie</b>	285
Corrigé	285
<b>Les sigles à connaître</b>	287

# Introduction

Cet ouvrage s'adresse à tous ceux et celles qui choisissent de devenir agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ou agent spécialisé des écoles maternelles (ASEM), et souhaitent mettre toutes les chances de leur côté.

Il se décompose en cinq grandes parties :

- **la première** présente les concours, le métier et conseille sur la manière de se préparer aux épreuves de sélection ;
- **la deuxième** est constituée de fiches thématiques dans lesquelles figurent les connaissances nécessaires pour répondre à des questions sur des situations bien précises du quotidien de l'ATSEM/ASEM : son environnement de travail, les pratiques professionnelles, les besoins et le développement de l'enfant, l'hygiène et la sécurité ainsi que le fonctionnement des institutions publiques. Cette partie propose également des mises en application pratiques des connaissances acquises ainsi que des entraînements aux QCM du concours externe ;
- **la troisième** est dédiée aux écrits d'admissibilité des concours externe et de 3<sup>e</sup> voie, décrivant de façon détaillée le déroulement et la nature des épreuves ainsi que la méthodologie à adopter pour les réussir au mieux ;
- **la quatrième** partie est consacrée à l'oral d'admission et regorge de conseils utiles pour appréhender les attentes du jury, réussir votre présentation, vous préparer aux questions posées, exprimer vos motivations, mettre en avant les atouts de votre candidature et soigner le fond et la forme de votre discours ;
- **en cinquième partie**, des sujets corrigés récents et commentés vous permettront une mise en pratique et une évaluation de votre niveau par rapport aux exigences des concours.



**Partie**

**1**

# De candidats à professionnels

- Tout savoir sur la profession d'ATSEM/ASEM
- Tout savoir sur les concours ATSEM
- Tout savoir sur le concours ASEM
- Comment se préparer aux concours?

Le métier d'ATSEM/ASEM a fortement évolué ces dernières années, Avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et du décret du 1<sup>er</sup> mars 2018 (n° 2018-152), les ATSEM/ASEM ont un rôle éducatif renforcé auprès des enfants en collaboration avec l'enseignant.

Sous l'effet conjugué de départs massifs à la retraite, de la scolarité obligatoire à compter de 3 ans et d'un taux de natalité élevé ces dernières années, les perspectives de recrutement d'ATSEM/ASEM sont réelles.

## 1 Comment se définit l'emploi d'ATSEM/ASEM ?

Le décret n° 92-850 du 28 août 1992 définit le statut particulier d'ATSEM/ASEM : « Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants ».

Ce décret précisait que les ATSEM/ASEM participaient de la communauté éducative. Depuis, leur statut a fortement évolué et ils en font désormais partie (décret n° 2018-152). En ce sens, ils jouent un rôle dans l'organisation de l'école (participation au conseil d'école par exemple) et au niveau des relations avec les différents acteurs de l'école, et notamment les parents d'élèves.

Les ATSEM/ASEM peuvent également exercer des activités de surveillance dans les cantines et assister les personnels enseignants qui accueillent dans leur classe des enfants en situation de handicap ou plus généralement des enfants à besoins éducatifs particuliers.

On peut considérer que les fonctions de l'ATSEM/ASEM sont de trois ordres :

- l'assistance au personnel enseignant pour tout ce qui concerne la prise en charge des très jeunes enfants, notamment en matière d'hygiène mais également en tant que relais et soutien dans les activités pédagogiques ;
- l'entretien des locaux et du matériel destiné aux enfants ;
- l'encadrement et l'animation des activités périscolaires.

### Foire aux questions

- Quelle est la différence entre ATSEM et ASEM ?

*ATSEM et ASEM sont deux dénominations pour le même métier. La plus couramment utilisée est la première. Certaines collectivités, telle que la Ville de Paris, ont opté pour la seconde.*



## 2 Quel est le statut de l'ATSEM/ASEM ?

L'ATSEM/ASEM est soumis au statut général de la fonction publique territoriale, placé sous l'autorité hiérarchique du maire de la commune sur laquelle il exerce.

Ce métier appartient au secteur social de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le statut d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles est composé de deux grades, au lieu de trois précédemment, de la catégorie C :

- 1<sup>er</sup> grade : C2 – agent spécialisé principal de 2<sup>e</sup> classe (regroupant les échelles 4 et 5 de rémunération) ;
- 2<sup>e</sup> grade : C3 – agent spécialisé principal de 1<sup>re</sup> classe (correspondant à l'échelle 6 de rémunération).

Le grade d'Atsem de 1<sup>re</sup> classe a été supprimé.

L'ATSEM/ASEM est « stagiaire » lors de sa première année d'exercice. Sa titularisation intervient à la fin du stage par décision de l'autorité territoriale qui l'a nommé. À titre exceptionnel, la durée du stage peut être prolongée d'un an.

Si la titularisation n'est pas décidée, l'ATSEM/ASEM est licencié ou réintégré dans son grade antérieur (dans le cas où il avait déjà la qualité de fonctionnaire avant sa nomination).

## 3 Quelle est l'évolution de carrière de l'ATSEM/ASEM ?

La fonction publique territoriale prévoit une évolution de carrière de l'ATSEM/ASEM en deux grades, décrite ci-après :

### *Déroulement de carrière*

**ATSEM Principal de 2<sup>e</sup> classe**



Avancement au choix après au moins un an dans le 4<sup>e</sup> échelon du grade ATSEM de 2<sup>e</sup> classe et au moins 5 ans de service effectif dans ce grade ou un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou le cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou qui n'est pas classé en catégorie C.

**ATSEM Principal de 1<sup>re</sup> classe**

L'avancement d'un échelon au suivant s'effectue entre l'ancienneté minimale et maximale requise précisée dans une grille indiciaire prédéfinie. Cet avancement est plus ou moins rapide selon la notation annuelle et l'appréciation professionnelle de l'agent.

## 4 Quelle est la rémunération de l'ATSEM/ASEM ?

La rémunération de l'ATSEM/ASEM dépend de son grade et de son échelon. On parle de traitement indiciaire.

### Rémunération d'un ATSEM au 1<sup>er</sup> janvier 2020

	ATSEM principal 2 <sup>e</sup> classe	ATSEM principal 1 <sup>re</sup> classe
Nombre d'échelons	12	10
Indices bruts <sup>(1)</sup>	de 353 à 483	de 380 à 548
Rémunération	de 1 541,70 € au 1 <sup>er</sup> échelon à 1 958,76 € au 12 <sup>e</sup> échelon	de 1 640,11 € au 1 <sup>er</sup> échelon à 2 183,69 € au 10 <sup>e</sup> échelon

<sup>(1)</sup> Les indices sont des nombres qui, multipliés par la valeur du point d'indice, donnent le montant du salaire du fonctionnaire.

La rémunération comprend également un supplément familial versé en fonction du nombre d'enfants à charge effective et permanente du fonctionnaire.

Des primes et indemnités supplémentaires peuvent être versées par la collectivité territoriale.

## 5 Sous quelle hiérarchie l'ATSEM/ASEM travaille-t-il ?

L'ATSEM/ASEM est mis à la disposition de l'école maternelle par le maire. La mairie reste l'employeur mais l'ATSEM/ASEM est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur ou de la directrice de l'établissement sur le temps scolaire.

Les ATSEM/ASEM sont placés sous l'autorité exclusive du maire pour toutes les activités réalisées en dehors du temps scolaire (garderie, cantine, TAP, etc.).

En dehors de ses horaires de travail habituels, la participation de l'ATSEM/ASEM (fête de l'école, sortie scolaire, etc.) se fait sur la base du volontariat et avec accord du représentant de la municipalité dont il dépend.

### La double autorité de l'ATSEM/ASEM

